

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION HYGIENE ET SECURITE

Du 13 mai 2014 à 17h00

Présents : Mme BERJOT – Mme TEYSSIER– Mme PHILIP – Mme LAHARY – Mme MOUFFOK

Absents ou excusés : Mme VANDENBERGUE – Mme MAGNAN – M. PORTO – Mme LE MAO – M. LENGHAT

REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

TABLEAU SST

Un tableau d'affichage SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL est installé dans le hall du college.

Sont affichées les informations suivantes :

- Instructions de sécurité (évacuation incendie, PPMS)
- Le compte rendu du dernier exercice d'évacuation
- La liste des personnels formés au SSI (Système sécurité incendie)
- Le schéma de départ de feu

Il est rappelé qu'une formation à l'utilisation des extincteurs est programmée le 28 mai à destination d'un groupe de 15 personnes.

REGISTRE SST

Le Registre SST qui existait sous la forme d'un cahier se trouvant à la loge a été remplacé par un classeur alimenté par des fiches « Relevé d'observation ou de problème »

Le Chef d'établissement est responsable du registre. Il en confie la tenue à l'Assistant de Prévention (mme Teyssier)

Les fiches vierges sont mises à disposition de tous les usagers de l'établissement dans un présentoir à côté du tableau SST dans le Hall , en salle des professeurs et dans la vitrine devant le Collège avec information à destination des personnes extérieures et des parents.

Toute personne étant amenée à fréquenter l'établissement peut compléter une fiche. Celle-ci est remise soit à la loge soit directement à l'Assistant de prévention qui en fait une première lecture . Selon le degré d'urgence , le Chef d'établissement prendra toute mesure conservatoire nécessaire ou pourra transmettre la fiche auprès de qui de droit (CG par exemple).

Il s'agit d'une démarche participative dans la prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE- PPMS

Un premier exercice P.P.M.S. sera organisé dans le deuxième trimestre de l'année scolaire 2014/2015.

Il convient de préciser certains points du dispositif :

- Essai signal sonore
- Définition du ou des lieux de mise à l'abri
- Constitution des malettes de secours
- Définition des responsabilités (personnes ressources)

Essai du signal sonore

Nous faisons l'essai du système existant (corne de brume sur batterie)

Les membres présents se rendent à différents endroits et bâtiments de l'établissement

Mme TEYSSIER fait l'essai dans le Hall → Signal très peu audible à l'étage et au réfectoire

Elle fait l'essai dans la cour → Le système ne fonctionne plus (batterie déchargée ??)

Il est convenu de faire l'achat d'une corne de brume spécial navigation et de refaire un essai .

Définition du ou des lieux de mise à l'abri

Après avoir pris l'attache du SDIS (Mme DECREMPS responsable du Service des Risques Majeurs) il est décidé qu'au déclenchement du PPMS les lieux de mise à l'abri sont les suivants :

- **PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE**

Chaque élève ou personnel reste dans sa classe. On ferme les volets et on s'éloigne des vitres
Un responsable de Zone sera désigné (RDC , 1^{er} étage, Demi Pension, Bâtiment Techno et Gymnase)

Communication :

Les consignes sont affichées dans chaque salle.

Les parents sont informés par un document PPMS figurant dans le carnet de correspondance.

- **PENDANT LES RECREATIONS**

Chaque élève rejoint sa classe et les enseignants en salle des professeurs en font de même.

- **PENDANT L'HEURE DES REPAS**

Les élèves présents au réfectoire y restent et la file d'attente pour le self rentre dans le réfectoire.

Les élèves se trouvant dans la cour rejoignent le Hall et la salle socio.

Constitution des malettes de secours

Les achats seront réalisés afin de permettre la confection de 5 malettes (5 lieux de mise à l'abri) en fonction des effectifs pouvant être présents dans chaque secteur. Ces achats seront réalisés par l'Assistant de Prévention

Mme LAHARY et Mme PHILIP indiquent que le PPMS étant au programme en classe de 5°, elle se chargeront de la confection des malettes avec leurs élèves fin d'année scolaire 2013/2014.

Définition des responsabilités

Ce travail sera fait et une réunion de préparation de l'exercice sera organisée avec les personnes ressources.

Prochaine réunion est fixée le 1^{er} juillet 2014 à 16h30.

Ordre du jour : essai de la nouvelle corne de brume

La séance est levée à 18h15.

La Principale

Martine BERJOT